

[accepter] [agrÃ©er] [annuler]

9 -

[attention] [irritation] [expression]

10 -

[Papier en plus] [PiÃ¨ce jointe] [Message avec]

Que se passe-t-il ensuite ?



Que se passe-t-il ensuite ?

1 - Si votre réclamation est justifiée vous serez avertie par courrier que les poursuites sont arrêtées.

2 - Sinon on vous retournera la contravention que vous devrez payer au tarif initial.

Si vous n'envoyez pas de lettre de réclamation et que vous ne payez pas :

1 - Vous recevrez un rappel avec un montant supérieur, si vous persistez à ne pas payer, vous passerez en jugement.

2 - Pour toute autre infraction, vous serez convoqué directement au tribunal de police pour les petites infractions ou au tribunal correctionnel pour les délits plus graves.

À

Contester une contravention

1 - [Madame la Directrice,]

2 - [stationnÃ©] [garÃ©]

3 - [contravention]

4 - [pair]

5 - [panneau]

6 - [alternÃ©]

7 - [prie]

8 - [agrÃ©er]

9 - [expression]

10 - [PiÃ¨ce jointe]

Que se passe-t-il ensuite ?